



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019,  
A LA MAISON DES CONGRES CLAUDE NICOLLIER AUX DIABLERETS,  
SOUS LA PRESIDENCE DE LUC PENEVEYRE**

**Le Conseil communal d'Ormont-Dessus,**

**Oui** la résolution de M. Jean-Charles André et consorts sur le projet de prolongation de la ligne de l'ASD

**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;

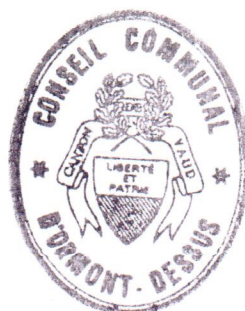
**DECIDE :**

De mandater la municipalité de transmettre à la direction de l'entreprise de transports des TPC à Aigle, la décision du conseil communal demandant de bien vouloir étudier et présenter, non pas une mais deux variantes pour l'optimisation des transports publics dans le village des Diableret, à savoir :

1. **Variante A :** La création d'une gare routière couverte aux abords de la gare existante. Gare routière pour bus, permettant ainsi de desservir les divers lieux du village, sites touristiques et vallées voisines, en fonction des demandes et saisons. Ainsi qu'une étude complète de la circulation des bus pouvant desservir la nouvelle télécabine en tenant compte des lignes actuelles et des aménagements nécessaires dans la zone de la télécabine.
2. **Variante B :** Prolongement de la ligne ferroviaire pour une unique desserte de la télécabine du Meilleret, tel que présenté en avant-projet du conseil communal d'Ormont-Dessus lors de sa séance du 26 septembre 2019.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président  
Luc Peneveyre



La secrétaire  
Julia Belluz